



## « S'impliquer auprès des jeunes » Projet d'intervention en milieu scolaire

### Antécédents

- Depuis longtemps, la FTQ et ses syndicats affiliés interviennent, à la demande des enseignants, dans des classes de secondaire pour faire connaître le syndicalisme. Au fil des ans, des milliers de jeunes ont été sensibilisés par des membres impliqués dans des expériences d'information sur le monde syndical. Toutefois, il s'agissait d'actions individuelles non coordonnées.
- Les jeunes travaillent de plus en plus. Il est estimé que près de la moitié des élèves de fin de secondaire ont un emploi, tandis que plus de 70 % des cégépiens et cégépiennes travaillent (réalisant une moyenne de 17 heures de travail rémunéré hebdomadaires).
- L'état des connaissances sur les droits du travail et sur la raison d'être des organisations de travailleurs et de travailleuses est très bas parmi les adolescents.
- Trop souvent, l'image que ces jeunes se font des syndicats est biaisée par les médias de masse, qui s'intéressent rarement à autre chose que les conflits de travail, alors que le travail syndical est beaucoup plus large.

### Le projet « S'impliquer auprès des jeunes »

- Face à ces constats, qui ne datent pas d'aujourd'hui, la FTQ propose une formation à ses membres qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté en sensibilisant les élèves du secondaire.
- Les structures régionales de la centrale, les conseils régionaux, coordonnent ces interventions syndicales sur leur territoire.
- Chaque intervention en classe est ajustée à la durée d'une période plein (60 à 75 minutes) et son but est d'éveiller les élèves à l'existence des syndicats et à leur fonctionnement.
- Cette animation est prévue pour des jeunes de 5<sup>e</sup> secondaire, dans les programmes réguliers ou professionnels, dans des écoles régulières, spécialisées, publiques ou privées (l'animation est aussi pertinente pour les raccrocheurs).

### Caractéristiques des interventions en classe

- L'intervention est tournée vers les préoccupations et les questions des jeunes et non sur la promotion du syndicalisme. On prend soin de donner un aperçu historique du syndicalisme et de répondre avec franchise aux questions sur sa situation actuelle.
- L'intervention se fait au moyen d'un jeu-questionnaire (ci-joint) que les élèves sont invités à remplir. Par la suite, un dialogue s'établit entre les intervenants et la classe sur les réponses au questionnaire.

## Quelques exemples de nos interventions auprès des jeunes :

- Durant l'année scolaire 2007-2008, le Conseil régional FTQ du Saguenay – Lac-Saint-Jean a rencontré 78 groupes de 5<sup>e</sup> secondaire, rejoignant ainsi 2122 élèves. Sur la Côte-Nord, un partenariat a été établi avec la commission scolaire et le Conseil peut ainsi intervenir annuellement dans de nombreuses classes.
- Une fois par année, à l'école des métiers de l'aérospatiale, école de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un représentant d'un des syndicats de la FTQ impliqué dans ce secteur rencontre quelque 200 jeunes lors d'une conférence midi pour leur parler du syndicalisme et des avantages de la syndicalisation dans le secteur. Les syndicats de la FTQ-Construction visitent annuellement, dans toutes les régions du Québec, les élèves des écoles professionnelles des métiers de la construction.
- La FTQ participe également au concours « *Chapeau, les filles!* » qui rejoint aussi les jeunes. Le *Prix FTQ* (1 000 \$) est décerné à une travailleuse qui a vécu des situations précaires d'emploi et a décidé de se réorienter vers un emploi non traditionnel en retournant aux études (secondaire ou collégial).
- Dans nos syndicats, la création de quelques centaines d'emplois d'été pour de jeunes étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire leur permet de connaître de l'intérieur la vie d'un syndicat. Ces jeunes sont rémunérés par le Fonds étudiant mis sur pied par le Fonds de solidarité FTQ, en collaboration avec le gouvernement du Québec.



## Jeu-questionnaire sur le syndicalisme

- 1 **Lorsque vous entendez le mot syndicat, à quoi pensez-vous?  
Donnez trois mots qui vous viennent spontanément :**
- \_\_\_\_\_
- 2 **AVEC LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL,  
ON N'A PLUS BESOIN DE SYNDICAT?** Vrai  Faux
- 3 **SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT RECONNU PAR LA LOI?** Vrai  Faux
- 4 **QUEL EST LE TAUX DE SYNDICALISATION AU QUÉBEC?**  
20 %  40 %  60 %
- 5 **POURQUOI LES GENS SE SYNDIQUENT-ILS?  
(Indiquez la raison qui vous semble la plus importante)**
- Cesser la discrimination (injustice) patronale
  - Obtenir de meilleurs salaires
  - Protéger notre santé et sécurité au travail
  - Obtenir de meilleurs bénéfices sociaux (congés, assurances, etc.)
  - Autres
- 6 **QUEL EST LE POURCENTAGE DE JEUNES NON SYNDIQUÉS  
QUI SOUHAITERAIENT ÊTRE SYNDIQUÉS?** 20 %  35 %  50 %
- 7 **QUEL POURCENTAGE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DÉBOUCHENT SUR  
UN CONFLIT DE TRAVAIL (GRÈVE, LOCK-OUT)?**  
2 à 5 %  15 à 20 %  40 à 60 %
- 8 **QUELLE EST LA DIFFÉRENCE DE SALAIRE HORAIRE ENTRE LES EMPLOIS SYNDIQUÉS  
ET LES EMPLOIS NON SYNDIQUÉS EN 2006?**  
3,30 \$/heure  4,10 \$/heure  5,50 \$/heure
- 9 **QUEL EST LE POURCENTAGE DES SYNDIQUÉS QUI ONT DES CONGÉS DE MALADIE PAYÉS?**  
30 %  50 %  70 %
- 10 **LES SYNDICATS SERVENT EXCLUSIVEMENT À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS  
DE TRAVAIL ET DE SALAIRES DE LEURS MEMBRES?** Vrai  Faux

## Réponses

### Q1 — Un syndicat c'est...

Le mot **syndicat** vient du grec : « syn » signifie « avec, ensemble », et « dike », signifie « justice, droit ». Un syndicat est une union de travailleuses et de travailleurs qui vise à défendre leurs intérêts communs.

### Q2 — Avec la Loi sur les normes du travail, on n'a plus besoin de syndicat?

Faux. **La Loi sur les normes du travail** ne remplace pas la convention collective. Cette loi de 1980 définit les conditions **minimales** de travail pour l'ensemble des salariés québécois (le salaire, la durée du travail, les congés annuels, les vacances – 2 semaines après 1 an, 3 semaines après 5 ans –, les jours fériés, chômés et payés, etc.) **Les conventions collectives** négociées par le syndicat dans chaque milieu de travail confèrent des protections et des avantages supérieurs aux normes minimales.

### Q3 — Se syndiquer, c'est un droit reconnu par la loi

Vrai. Se syndiquer est un droit fondamental. Le Code du travail du Québec prévoit le droit pour tout salarié d'appartenir au syndicat de son choix et interdit à l'employeur toute forme de menace ou de congédiement visant des salariés qui décident de se syndiquer. Mais cela n'empêche pas certains employeurs de s'opposer farouchement à la syndicalisation, comme c'est le cas des McDonald's, Wal-Mart, Canadian Tire, et autres.

### Q4 — Quel est le taux de syndicalisation au Québec?

Au Québec, environ 40 % des travailleurs sont syndiqués. C'est le taux le plus élevé au Canada. Par exemple, le taux est de 28 % en Ontario et de 32 % pour l'ensemble du Canada. Aux États-Unis ce taux est d'environ 12 %. Tandis qu'il est d'environ 70 % au Danemark et près de 80 % en Suède.

### Q5 — Pourquoi les gens se syndiquent-ils?

Même si toutes les raisons indiquées sont vraies, plusieurs études confirment que le motif principal de syndicalisation est la protection contre l'arbitraire ou abus des employeurs, loin devant les autres motifs.

### Q6 — Quel est le pourcentage de jeunes non syndiqués qui souhaiteraient être syndiqués?

Selon un sondage réalisé au Québec, en 2007, presque la moitié des jeunes travailleurs (18 à 24 ans) non syndiqués souhaiteraient l'être. Ce sont les plus jeunes qui sont le moins syndiqués (le taux de syndicalisation croît avec l'âge). En 2006, les 15 à 24 ans avaient un taux de syndicalisation de 23,7 %; alors qu'il était de 43,6 % pour les 25 à 54 ans et de 44,1 % pour les 55 à 64 ans.

### Q7 — Quel pourcentage des négociations collectives débouche sur un conflit de travail (grève, lock-out)?

À entendre les médias, les syndicats sont des faiseurs de grèves. Pourtant, seulement entre 2 et 5 % des conventions collectives sont signées à la suite d'un conflit de travail. Les syndicats sont là pour négocier des ententes bénéfiques à leurs membres, qui contribuent à améliorer les milieux de travail et qui se répercutent sur l'ensemble de la population. Ils utilisent très rarement la grève comme moyen de pression.

### Q8 — Quelle est la différence de salaire horaire entre les emplois syndiqués et les emplois non syndiqués en 2006?

En 2006, le salaire horaire médian pour tous les syndiqués (hommes et femmes) est de 20,00 \$/heure et de 14,50 \$/heure pour les non-syndiqués. C'est un écart de 5,50 \$/heure.

### Q9 — Quel pourcentage des syndiqués a des congés de maladie payés?

71,9 % des syndiqués ont négocié dans leur convention collective des congés de maladie payés. Chez les non-syndiqués, seulement 40,3 % bénéficient d'un tel avantage accordé par l'employeur.

### Q10 — Les syndicats servent exclusivement à l'amélioration de salaires et des conditions de travail de leurs membres?

Faux. Depuis plus de cent ans, le mouvement syndical représente les travailleurs et les travailleuses, mais aussi l'ensemble de la population auprès des gouvernements pour revendiquer des mesures sociales et de bonnes lois de travail. Par exemple, c'est grâce à lui que la Loi sur les normes du travail a pu être adoptée au Québec.